



Charte du.de la joueur.euse

Introduction

Cette charte a pour but de définir les droits et les devoirs de chaque licencié au sein de notre association sportive. En adhérant à cette charte, chaque membre s'engage à respecter les valeurs et les règles qui favorisent un environnement respectueux, équitable et positif.

Article 1 : Respect des personnes

1.1. Respect des coéquipiers et adversaires

- Traiter tous les membres de l'association, ainsi que les adversaires, avec courtoisie et respect.
- Encourager et soutenir les coéquipiers, en valorisant leurs efforts et contributions.
- Respecter les différences culturelles, d'âge, de genre, et toutes autres formes de diversité.

1.2. Respect des dirigeants et entraîneurs

- Respecter les décisions et directives des dirigeants et entraîneurs.
- Communiquer de manière respectueuse et constructive avec les encadrants.
- Accepter les critiques constructives et chercher à s'améliorer continuellement.

Article 2 : Respect des règles et de l'esprit sportif

2.1. Respect des règles du jeu

- Connaître et respecter les règles spécifiques à chaque discipline sportive pratiquée.
- Accepter les décisions des arbitres et officiels sans contestation excessive.

2.2. Fair-play et intégrité

- Jouer avec honnêteté, refuser toute forme de tricherie ou de comportement antisportif.



Charte du.de la joueur.euse

- Féliciter les adversaires pour leurs performances et se comporter dignement en cas de victoire comme en cas de défaite.

Article 3 : Engagement et participation

3.1. Participation active

- Participer régulièrement aux entraînements, compétitions et événements organisés par l'association.
- Arriver ponctuellement aux séances et prévenir en cas d'absence ou de retard.

3.2. Implication dans la vie associative

- S'investir dans la vie de l'association en participant aux réunions, assemblées générales et autres activités.
- Contribuer bénévolement, dans la mesure de ses possibilités, aux projets et aux initiatives de l'association.

Article 4 : Respect des installations et équipements

4.1. Utilisation responsable

- Utiliser les installations et le matériel mis à disposition de manière responsable et respectueuse.
- Respecter les règles d'utilisation des infrastructures sportives (vestiaires, terrains, salles, etc.).

4.2. Entretien et préservation

- Participer à l'entretien et au rangement du matériel après chaque utilisation.
- Signaler toute dégradation ou dysfonctionnement des équipements aux responsables.

Article 5 : Santé et sécurité

5.1. Prévention et sécurité

- Respecter les consignes de sécurité et les protocoles médicaux en vigueur.



Charte du.de la joueur.euse

- Informer les entraîneurs et les responsables de toute condition médicale pouvant affecter la pratique du sport.

5.2. Pratiques saines

- Adopter un mode de vie sain et équilibré, compatible avec la pratique du sport.
- Ne pas consommer des substances illicites ou dopantes.

Article 6 : Communication et relation avec l'association

6.1. Communication ouverte

- Maintenir une communication ouverte et honnête avec les dirigeants et les entraîneurs.
- Exprimer ses préoccupations, suggestions ou critiques de manière constructive.

6.2. Image et représentation

- Représenter l'association avec fierté et professionnalisme lors des compétitions et des événements extérieurs.
- Adopter un comportement exemplaire, en accord avec les valeurs de l'association, en tout temps.

Conclusion

En tant que licencié.e, vous jouez un rôle crucial dans le maintien d'une ambiance positive et respectueuse au sein de notre association sportive. En adhérant à cette charte, vous vous engagez à respecter et à promouvoir les valeurs qui nous sont chères : le respect, l'engagement, le fair-play et l'esprit d'équipe. Ensemble, faisons en sorte que notre association soit un exemple de convivialité, de solidarité et de réussite sportive.

☐ Je m'engage à respecter la charte.

Date et signature de l'adhérent.e

Date et signature du.des responsable.s

3